

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de Mi-mandat de la FERPA
tenue en mode virtuelle les 21 et 22 octobre 2021

L'Assemblée Générale est tout d'abord précédée par la réunion du **Comité Exécutif** pour **ratifier** la rotation des membres belges au Comité de Direction. Luc JANSSEN (FGTB) est donc élu membre du Comité de Direction à l'unanimité.

Préalablement, **Jessica MONTIEL**, Project Coordinator avait fourni les informations pratiques et techniques concernant le déroulement de la réunion de l'AG, en mode virtuel.

Ensuite, le **Président, Lajos MAYER, ouvre la réunion de l'Assemblée Générale de Mi-Mandat de la FERPA** en souhaitant la bienvenue aux membres participants.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Puis, il donne la parole à **Patrizia VOLPONI** (FNP-CISL) et à **Dick DE GRAAF** (FNV) pour évoquer la mémoire, respectivement de M. BONFANTI, ancien Président de la FNP-CISL et de M. DE VRIES, ancien Président de la FNV, tous deux anciens membres du Comité Exécutif de la FERPA, récemment décédés, évocations suivies d'une minute de silence.

Le **Président** donne ensuite la parole au **Secrétaire Général de la FERPA, Agostino SICILIANO**, pour sa **communication**.

Il commence par évoquer le contexte et les circonstances particulièrement problématiques qui ont présidé à ces 3 ans d'exercice qui se sont écoulés depuis le dernier Congrès.

Il rappelle les initiatives prises pendant cette période,

- tant en interne au sein de la CES, en participant et en intervenant, notamment à toutes les réunions, mais aussi au Congrès de Vienne ou en participant à la Manifestation organisée à Bruxelles en avril 2019
- qu'en externe, auprès des Institutions européennes, comme l'envoi en mai 2019 de cartes postales aux candidats aux élections européennes, reprenant nos revendications.

L'objectif a été de donner plus de visibilité à la FERPA.

Il souligne qu'il s'est consacré à réorganiser et à relancer le rôle de la FERPA avec la formation d'un Secrétariat qui se réunit toutes les semaines, mais aussi en attribuant à chaque membre du Comité de Direction la responsabilité de suivre chacune et chacun un dossier spécifique, correspondant aux revendications essentielles de la FERPA, confiant à **Henri**, la coordination de ce travail sur les dossiers.

Il évoque aussi la récente attaque des locaux de la CGIL à Rome par des escadrons fascistes lors d'une manifestation contre le passeport sanitaire. Il a immédiatement assuré les responsables de la CGIL et du SPI-CGIL de la solidarité de toute la FERPA et dénoncé cette atteinte à la démocratie.

Il rappelle la gestion chaotique et fragmentée, dans de nombreux pays, de la pandémie et l'intervention de protestation entreprise conjointement par la FERPA et la Fédération

Européenne des Services Publics (EPSU) auprès des Institutions européennes en leur demandant de remédier à cette terrible situation.

Pour ce qui est des vaccins et de la vaccination avec la CES, la FERPA s'est engagée à exiger une forte coordination européenne sur leur distribution dans les différents pays afin de ne laisser personne de côté. La pandémie avec toutes ses conséquences, y compris sociales, a obligé les Institutions européennes à reconnaître l'importance des valeurs dont la FERPA a toujours été le porte-parole, à savoir l'importance de l'union et de la solidarité entre les pays. Cette urgence sanitaire doit donner naissance à une Europe plus unie, plus solidaire, plus inclusive, capable de protéger et d'apporter des réponses tous les citoyens de tous les âges. Il est essentiel qu'une partie des ressources économiques déployées par l'Europe soit utilisée pour augmenter les dépenses de protection sociale, car la population la plus vulnérable continue de payer un lourd tribut au dysfonctionnement des services sociaux et de santé et le taux de pauvreté ne diminue pas.

Des plans de relance et de résilience, sont en cours de définition ou de mise en œuvre, la FERPA et ses organisations affiliées doivent faire entendre leur voix en réclamant des investissements sociaux. Il est aussi important de donner corps à notre plate-forme revendicative qu'est le « Manifeste » que nous avons réalisé avec le Comité de Direction et le travail de coordination d'Henri. Nous y demandons entre autres, l'établissement d'une pension minimale européenne, comme outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, visant à garantir à chacun le droit à des ressources adéquates pour vivre dans la dignité à toutes les étapes de la vie et notamment au moment de la retraite.

Ces derniers mois la FERPA a également été occupée par d'autres questions importantes telles que le « Livre vert sur le changement démographique dans une Europe vieillissante », en répondant à toutes les questions posées dans ce Livre vert, et en remettant en cause ce concept inacceptable que le vieillissement représenterait un coût alors que c'est une source d'investissement.

La FERPA a également, dans le cadre de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, renforcé, sur le site institutionnel de l'UE, les demandes de la CES pour une Europe plus sociale en les complétant par ses propres demandes.

La FERPA a également réagi au « Rapport conjoint de la Commission et du Comité de la Protection Sociale sur les soins de longue durée et l'adéquation des pensions dans une société vieillissante ». Depuis le début de l'année, la FERPA fait également partie du Groupe de liaison de la société civile qui est un organe du Comité Economique et Social Européen. En novembre 2017 le Pilier Européen des Droits Sociaux a été approuvé, la FERPA espère que la déclaration commune des membres du Conseil européen approuvée au Portugal en mai dernier marque un vrai pas en avant pour commencer à la concrétiser, tout en réclamant qu'il fasse partie intégrante des Traités européens.

Le 1^{er} octobre la FERPA a célébré la Journée Internationale des Personnes Âgées et l'année 2021 a été consacrée à l'équité numérique pour tous les âges. Si la FERPA est favorable à l'innovation, elle n'en demeure pas moins extrêmement attentive à ce qu'elle ne signifie pas « l'exclusion numérique » de millions de personnes âgées. Il est donc crucial pour elle de garantir aux personnes âgées la possibilité d'une formation numérique et que l'innovation numérique soit adaptées aux personnes âgées.

Toutes ces questions, y compris une Résolution du Parlement européen en novembre dernier sur une Europe plus sociale et solidaires et les conclusions du projet de la CES intitulé

SociAll auquel FERPA a participé, ont permis à la FERPA de confirmer et de renforcer ses revendications.

Du 8 au 10 novembre se tiendra à Lisbonne la Conférence de Mi-Mandat de la CES où sera, entre autres, rediscuté, comme cela se répète depuis des années, le droit de vote de la FERPA, avec une proposition de modification des statuts qui lui serait favorable, à savoir, ne plus considérer les abstentions comme des votes négatifs. La FERPA continuera à se battre pour cette reconnaissance qui lui est due.

Et le Secrétaire Général de conclure son intervention en insistant sur le fait qu'ensemble, comme proposé lors de son élection, nous avons réussi au cours de ces trois années à donner un caractère concret à créer une FERPA visible avec un groupe de direction fort et cohérent, capable d'influencer les choix politiques, y compris au sein de la CES.

La FERPA dispose désormais d'un nouveau site web moderne et fonctionnel contenant toutes les nouvelles de la FERPA et de ses affiliés et toujours mis à jour grâce à l'engagement financier et organisationnel de l'UIL-P, que le Secrétaire Général remercie. Et il termine en remerciant également les collègues du Département Organisation de la CES pour leur soutien organisationnel qui ont permis à la FERPA de tenir toutes ses réunions statutaires par liaison vidéo. Il remercie également les interprètes pour leur professionnalisme.

Et de conclure : il faut passer maintenant des paroles aux actes !

Après cette intervention, le **Président** ouvre le **débat**.

Tout d'abord, tout le monde se réjouit que cette AG puisse se tenir, même si c'est en mode virtuel. Plusieurs estiment que la Communication couvre bien l'ensemble de l'activité de la FERPA dans la période et remercient pour le travail accompli. Beaucoup insistent sur la nécessité de remettre le social comme priorité de l'Union européenne et sur une Union européenne fondée sur la tolérance. Le rôle joué par les systèmes de protection sociale est fondamental pour les citoyennes et les citoyens. La pandémie a mis à rude épreuve les systèmes de santé et les personnes qui y travaillent. De plus du fait des contraintes et/ou des restrictions budgétaires des lits sont supprimés et le système hospitalier se trouve affaibli. IL convient donc, dans ce domaine de renforcer les ressources humaines et de garder les personnels qualifiés. Il faut avoir plus moyens pour pouvoir répondre aux besoins. Il faut que la FERPA réagisse, car la santé publique ne saurait être soumise aux lois du marché. Par ailleurs, il faut qu'au niveau européen, l'UE acquiert son/une indépendance pharmaceutique et médicale, pour ne pas se trouver exposée à acheter sur le marché mondial à des conditions imposées tant en ce qui concerne, les coûts, que les quantités livrées ou les délais de livraison. En ce qui concerne la vaccination, il doit y avoir la plus grande information et transparence possibles. Il convient aussi de réfléchir à l'Europe que nous voulons. Plusieurs soulignent également, la qualité du Manifeste et du travail fait. D'autres organisations expriment leur solidarité avec les syndicats italiens et leurs préoccupations concernant la montée des « extrêmes » en Europe. Certaines reviennent sur la question de la fracture numérique et suggèrent de travailler avec la CES sur une formation aux outils numériques, notamment en direction des personnes retraitées et âgées. D'autres insistent sur l'importance pour la FERPA d'obtenir le droit de vote, car ce serait une reconnaissance objective du travail qu'elle accomplit que ce soit au niveau européen ou au sein de la CES. Enfin l'accent est également mis sur l'importance qu'il y a à combattre les stéréotypes concernant les personnes âgées et les considérer comme un groupe homogène incapable de prendre leurs propres

décisions. La FERPA doit avoir des positions fermes y compris pour une société plus verte. Et une intervenante d'ajouter : sans mémoire, nous n'existons pas.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** insiste à plusieurs reprises sur le droit de vote de la FERPA et sur la nécessité de ne pas considérer les abstentions comme des votes négatifs. Il revient également sur la pandémie qui a changé nos vies mais qui a aussi montré la fragilité de l'économie. Le Pacte de Stabilité ne doit plus fonctionner comme par le passé. Il faut obliger la Commission européenne, tant en ce qui concerne la mise en œuvre du Pilier Européen des Droits Sociaux que pour toute initiative en matière sociale d'agir par voie de directive et non pas avec des Recommandations. Le Secrétaire Général insiste également sur la nécessité d'avoir entre nous plus d'interactions, plus d'écoute entre nous et plus de participation. Pour lui, il est important de consacrer plus de temps aux affaires européennes et pas seulement au niveau de la FERPA, mais au niveau national en interpellant les Gouvernements par exemple. Enfin, il indique que nous avons devant nous beaucoup à faire pour donner du contenu à nos revendications. Il nous faut donc continuer de travailler et ne pas attendre après-demain.

Le **Président** remercie le Secrétaire Général pour ses réponses et ajoute qu'une des clés essentielles est d'investir dans les personnes et pas seulement dans les infrastructures.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UCR-CGT, UCR-FO, CGT-IN, FGTB, SPI-CGIL, UIL-UILP, UNIA, ÖGBL, UNSA, UGTE, USO

Entretiens, il a accueilli **Madame Klara DOBREV, Vice-Présidente hongroise du Parlement Européen** qui s'adresse aux membres de l'AG par vidéo.

En Hongrie, comme un peu partout en Europe on a tendance à jouer des oppositions entre jeunes et personnes âgées ou entre celles et ceux qui sont dans l'emploi et les autres. Il convient au XXIème siècle de faire face à ces problèmes. Il faut mettre en place des politiques de développement. Et si l'on s'interroge pour savoir pourquoi certains pays s'en sortent mieux que d'autres, force est de constater que ce sont ceux qui investissent dans les êtres humains. On met toujours l'accent sur les infrastructures mais il est important aussi d'investir dans les citoyen.ne.s. Si l'on regarde du côté des pays scandinaves ou baltes, l'on constate que les appuis qu'ils donnent concernent l'ensemble des citoyen.ne.s. Il faut donc éviter les fractures. C'est une question d'intérêt de chacun, y compris des jeunes. Pour ces derniers quel est leur avenir dans la société d'aujourd'hui ? Doivent-ils rester ou partir ? Au regard de leur grands-parents sont-ils traités de manière juste ?

Dans son pays, les pensions (en moyenne 200 euros) sont insuffisantes pour vivre dans la dignité. Il convient également de les indexer correctement, ce qui permettrait de réduire, un peu, la fracture entre les salarié.e.s et les retraité.e.s. En Europe orientale, les personnes âgées ne comptent qu'en période électorale. Quant aux femmes leur situation et leur manque de reconnaissance sociale, sauf pour les tâches qui leur sont traditionnellement dévolues, est semblable au sein de l'UE. La société vieillissante est une opportunité pour renforcer la confiance dans la société.

Le **Secrétaire Général** remercie, au nom de la FERPA Madame Klara DOBREV. Il relève que beaucoup de points qui ont été évoqués concernent la FERPA. C'est un encouragement pour la FERPA d'avoir des alliés au sein du Parlement, dont sa Vice-Présidente. La FERPA demande une pension minimale, liée à la qualité des services publics. La personne-âgée joue

souvent un rôle-clé au sein des foyers, les personnes-âgées souvent soutiennent les jeunes. Il y a besoin de travailler ensemble, d'avoir un travail commun. L'Avenir des jeunes c'est notre avenir. Il faut supprimer les barrières.

Le **Président** donne ensuite la parole à **Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial de la FERPA, pour la présentation du Manifeste.**

A l'aide d'une petite présentation PowerPoint, Henri rappelle qu'il y a pratiquement deux ans que le Secrétaire Général a lancé ce « chantier » à partir de la constitution de dossiers, visant à associer l'ensemble des organisations de la FERPA, à leur élaboration et à la réflexion. Il remercie toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur contribution à son élaboration. Il remercie aussi et surtout, les membres du Comité de Direction qui ont accepté la responsabilité qui leur a été confiée par le Secrétaire Général, de prendre en charge un « dossier » spécifique et d'avoir mené le travail à terme malgré les difficultés (certes la pandémie, mais aussi et déjà avant, la lenteur des remontées ou parfois, les non-réponses). Il n'est certainement pas parfait, mais il a le mérite d'être le fruit d'une réflexion collective et il se veut ... rassembleur.

Il rappelle sa structure :

- Un titre qui résume tout : Le Droit de vivre dans la dignité pour les retraité.e.s et les personnes âgées
- Puis, un préambule
- Ensuite quatre thèmes revendicatifs, déclinés dans des propositions concrètes, chacun en ce qui les concerne et qui sont autant de droits essentiels pour la FERPA : le droit à des pensions décentes pour toutes et tous, le droit à des soins de santé et de qualité pour toutes et tous, le droit à des logements de qualité qui tiennent compte des besoins des personnes âgées et le droit à l'accès à l'énergie et aux services essentiels.

Comme il s'agit d'un document à vocation publique, comme demandé en juin, il ne contient pas :

- la définition de nos priorités
- ni nos propositions d'actions. Elles seront précisées dans les débats suivants

Enfin, il précise ce qui est attendu de ce premier débat. L'on ne pas reprendre le document paragraphe par paragraphe. Au Comité Exécutif du mois de juin, ce travail a été fait. Sans « rouvrir la boîte de Pandore », il demeure malgré tout amendable, mais à la marge...

Il est donc demandé aux membres de confirmer leur soutien à ce texte, qui sera et qui est notre fil rouge, pour notre action revendicative/ syndicale à venir. En effet, si dans sa rédaction, il marque un point d'arrivée, il est en réalité un point de départ, car, comme va l'expliquer le Secrétaire Général, il faudra s'en servir, le populariser, auprès de nos membres, de nos équipes mais aussi auprès des pouvoirs publics à quelque niveau que ce soit. En adoptant ce Manifeste comme il sera demandé de le faire à la suite de ce premier débat, les organisations marqueront ainsi leur accord pour le faire vivre.

A la suite de cette présentation, le **Président ouvre le débat.**

Plusieurs remercient pour le travail fait, notamment pendant la pandémie et estiment que c'est un élément fédérateur. Dans leur ensemble, les interventions soulignent aussi, qu'il s'agit d'un bon « produit », bien réalisé, concis, bien écrit et aligné sur l'action de la CES avec le projet SociAll. Une observation est faite sur le suivi des points essentiels du Manifeste, comme par exemple, comment pouvoir calculer la retraite minimale ? IL est ainsi suggéré

d'utiliser Eurostat et/ou demander l'aide d'Eurofound. Il faudra définir des objectifs à court et moyen termes, voire définir des fiches d'actions. Une suggestion est faite d'introduire aussi dans le Manifeste, la question de la fracture numérique.

Dans sa **réponse**, **Henri** remercie toutes celles et tous ceux qui sont intervenues pour leur large soutien apporté au Manifeste. Avec ce document la FERPA montre clairement ce qu'elle veut. Et comme cela a été largement souligné, il s'agit d'un document fédérateur et suffisamment large pour que chacune et chacun puisse s'y retrouver. Quant à la question de la fracture numérique, il semble difficile de l'introduire maintenant, car, même s'il est important et d'actualité, ce point n'a pas fait l'objet de discussion entre nous. Mais, il reste dans nos préoccupations et sera donc certainement repris ultérieurement lors d'un Comité Exécutif.

Le Président soumet au **vote l'adoption du Manifeste**. Il est adopté à **l'unanimité**.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, UNSA, UIL-UILP, ÖGBL, SUH, CSC-ACV, UCR-CGT, USO, UCR-FO, SPI- CGIL

Le Président donne ensuite la parole au **Secrétaire Général de la FERPA, Agostino SICILIANO**, pour introduire le point sur **les modalités de publication et de diffusion du Manifeste**.

Le Secrétaire Général rappelle tout d'abord que tout doit se faire avec la même conviction et qu'il faut maintenant avancer, car il faut que cette plateforme soit connue. Il propose donc que la lettre qui accompagnera l'envoi du Manifeste, ne soit pas signée par le seul Secrétaire Général mais qu'elle soit signée par toutes et tous les responsables des organisations de la FERPA, signature accompagnée par le sigle de leur organisation respective. Comme le Manifeste sera envoyé à toutes les Institutions européennes et dans tous les pays ainsi qu'à toutes les organisations de la CES, même à celles qui n'ont pas d'organisations de retraités, cela donnera de la visibilité à la FERPA et une identité : on saura qui est la FERPA. Il sera possible de prendre des initiatives pour la diffusion du Manifeste, y compris, pour se déplacer. Il faudra avoir des appuis au niveau national. Il faut être convaincu d'avoir raison. Après cette présentation, le **Président** ouvre le **débat**.

Les intervenant.e.s confirment leur accord avec la proposition du Secrétaire Général d'assurer une diffusion qui soit la plus large possible, voire de manière solennelle pour ce qui est du Parlement européen. Et/ ou de la Commission. Il faudra faire une jolie présentation du Manifeste. Le Manifeste pourrait aussi être diffusé sur les réseaux sociaux, voir peut-être pourrait-on réaliser une vidéo pour présenter nos revendications ? La diffusion devrait être faite de manière consensuelle. Se pose toutefois la question des langues pour la diffusion.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** insiste sur la nécessité d'avoir les signatures de tous les responsables et d'avoir le sigle de toutes les organisations, car comme il est fait remarquer par un membre, l'on ne conçoit pas qu'ayant voté le Manifeste à l'unanimité on refuserait de le signer.

La **proposition du Secrétaire Général** concernant la signature de tous les responsables est soumise au **vote**. Elle recueille **l'unanimité, moins 3 abstentions** (FNV, UNIA CGTP-IN), certaines organisations souhaitant préalablement consulter leurs membres.

Le **Secrétaire Général** propose alors propose d'attendre le Comité Exécutif de décembre pour trancher définitivement. Pendant ce temps, l'on préparera le graphisme.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UNIA, SPI-CGIL, UCR-FO, USO, FNV, UIL-UILP, UCR-CGT CSC-ACV, UCR-CFTC

Le Président, Lajos MAYER, donne ensuite la parole au **Secrétaire Général de la CES, Luca VISENTINI** pour son **intervention.**

Le Secrétaire Général de la CES intervient en Visio depuis Strasbourg où il participe à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe.

Il revient tout d'abord sur la crise sanitaire et la pandémie qui, dit-il, a bouleversé notre vie quotidienne. Il convient de mettre en place des protections adéquates pour celles et ceux qui n'ont pu travailler ou ont perdu leur emploi de ce fait. Il faut établir un système de compensation entre les 27 pays et développer des dispositifs au niveau européen comme le programme SURE. La CES fait de son mieux en ce qui concerne l'emploi et la santé et les services publics. Il faut mettre en place des investissements à long terme, y compris dans les domaines des services. Ceux qui travaillent de chez eux sont les « héros » de cette pandémie et ils ont droit à des protections. Une bonne protection de la population, cela signifie l'accès libre à la vaccination et dans ce domaine les personnes âgées doivent être vaccinées en priorité. Mais, il y a encore trop de personnes qui ne sont pas vaccinées, soit par manque de vaccins, soit par volonté. La CES milite pour l'accès aux vaccins pour tous. Si la CES est en faveur de la reconnaissance mutuelle des vaccins, force est de constater qu'il y a des problèmes en ce qui concerne les vaccins russes et chinois. Pour ce qui est de la reprise économique, le prix à payer pour la CES c'est que les investissements aillent à l'emploi, à la santé, aux services sociaux, aux travailleuses et aux travailleurs et aux citoyennes et aux citoyens. Il convient donc de choisir un modèle différent pour la reprise. Il y a quelques jours la Commission a lancé une consultation sur la réforme fiscale. La CES va développer ses propres priorités en ce domaine et lancer de son côté une consultation. Pour ce qui est de la transition énergétique, il faut remplacer les emplois dans les énergies fossiles, par des emplois de qualité. Quant à la transition numérique elle touche l'ensemble de la population, y compris les personnes âgées et retraitées. Si la politique concernant les changements climatiques n'est pas gérée correctement, il y aura des fractures. Il y a pourtant des possibilités pour l'Europe de devenir indépendante sur l'énergie. Il est nécessaire de reconstruire notre modèle social européen grâce aux principes du Socle Européen des Droits Sociaux, qui doivent être mis en œuvre au niveau des politiques. Ensuite le Secrétaire général évoque les différentes initiatives prises récemment par la Commission, comme la Directive sur la transparence de rémunérations ou sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Il mentionne également la Recommandation sur le salaire minimum, tout soulignant qu'il n'y a rien sur la pension minimale. Mais, pour le Secrétaire Général de la CES, les « Recommandations » sont insuffisantes, il faut des directives et un cadre pour permettre de vivre dignement. Ceci est un point essentiel, souligne-t-il, en haut des priorités de la CES. Quant à la démocratie, y compris la démocratie sociale, elle est liée à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Les attaques d'Extrême Droite se multiplient et il dénonce, lui aussi, l'attaque dont a été victime la CGIL en Italie. Il revient ensuite sur le droit de vote de la FERPA. Il indique qu'un amendement, soutenu par l'ensemble du Secrétariat de la CES sera soumis à l'AG de Mi-mandat de la CES à Lisbonne. Il encourage la FERPA à répéter cette demande et à continuer la bataille ensemble. C'est une question de principe, indiquant également qu'il y a des Fédérations Syndicales Européennes qui ne couvrent pas tous les pays

de l'UE et qui bénéficient quand même du droit de vote. Il termine son intervention en félicitant la FERPA pour son engagement et pour son site web. Il est impressionné par les innovations mises en place et il félicite le Secrétariat et le Comité de Direction de la FERPA. A la suite de cette intervention, une seule question est posée par le SPI-CGIL concernant l'Année 2022 qui sera « l'Année Européenne de la Jeunesse ». Luca répond qu'effectivement, avec le Comité des Jeunes de la CES des actions sont envisagées, y compris avec la FERPA. L'année 2022, qui sera l'année de préparation du Congrès de la CES, sera également consacrée à cette priorité. Il encourage vivement la FERPA à être en contact avec le Comité des Jeunes de la CES.

Le **Secrétaire Général de la FERPA** intervient ensuite pour remercier tout d'abord Luca pour son intervention et lui dire qu'il va participer à l'évènement créé par le Comité des Jeunes la veille de l'AG de Mi-Mandat de la CES à Lisbonne. Il lui indique également que la veille, le Manifeste a été adopté à l'unanimité et qu'il sera soumis aux Institutions Européennes et à la CES. Il sera diffusé auprès de tous els membres du Comité Exécutif de la CES et il demande à, cet effet un coup de main à la CES. Luca lui répond qu'il est d'accord pour le faire circuler auprès des membres.

La parole est ensuite donnée par le **Président à Mireille PAUME, Présidente du Comité des Femmes de la CES.**

La Présidente commence tout d'abord à s'excuser pour son absence d'hier, car au sein de retraités de la CGT, il y a un nouveau Secrétaire Général et un nouveau bureau. De plus, la CGT est en train de préparer l'organisation d'une grande manifestation prévue le 1^{er} décembre prochain.

Concernant l'activité du Comité des Femmes, certaines choses ont été faites, dit-elle, mais pas toutes. Sur le site il y a trois rapports de travail avec des propositions d'actions. Il y a aussi les affiches pour le 8 mars et pour le 25 novembre, contre les violences faites aux femmes et elle note au passage que les violences faites aux femmes âgées se multiplient. Elle reconnaît ne pas avoir réussi à mettre en place le bureau. Elle relève que les affiches et les rapports ont beaucoup circulé, mais qu'il n'y a pas eu beaucoup de retours. Mireille fait part ensuite de plusieurs préoccupations dont celle des femmes retraitées qui sont souvent proches du seuil de pauvreté. Il est important que l'on puisse porter la situation des femmes retraitées qui se dégrade Elle évoque aussi la situation des femmes salariées et notamment celles qui travaillent dans le milieu de la santé. Elle souligne que la sortie de la pandémie est extrêmement compliquée. Elle relève la difficulté à faire le lien entre les femmes salariées et les femmes retraitées. Elle mentionne la situation des femmes en Moldavie qui travaillent dans des métiers sous-estimés. Enfin, elle note que tous les problèmes relevés dans le Manifeste sont multipliés pour les femmes. Tout le monde a été impacté par la pandémie et ses conséquences, mais les femmes l'ont été plus encore. Il est important de rester solidaires. Après cette intervention, le **Président** ouvre le **débat**.

Tout d'abord il y a eu des remerciements pour les affiches, mais il y a eu aussi un certain nombre de questionnements sur le Comité des femmes, son rôle et sur le Groupe de Travail du Comité des Femmes. Ainsi, a-t-il été relevé, quel est le rôle du Comité des femmes ? Il est suggéré au moins, d'organiser une Visio- conférence pour faire le point, notamment sur la problématique du Comité. Mais peut-être est-il souligné que se pose la question des moyens ? D'autres questions sont aussi soulevées : Comment sont reconnues les femmes retraitées dans

la société ? Comment peuvent-elles être suivies gynéco logiquement ? Comment le Comité des Femmes peut-il contribuer à redonner une image de fierté aux femmes. Sans ignorer les côtés négatifs, il faut montrer le côté positif. Puis ont été soulevés des points plus ponctuels mais importants, portant par exemple sur le système de santé et la question de la prise en charge des cures, ou sur la différence entre les pensions des femmes et celles des hommes ou encore sur les pensions de réversion, c'est-à-dire les pensions des femmes veuves. Il est suggéré à ce propos de créer un groupe de travail sur ces questions touchant aux pensions des femmes. D'autres insistent sur la solidarité intergénérationnelle : si les salaires, si les pensions, si la prise en compte de la maternité sont défendus, alors les pensions plus tard sont meilleures. Car le vrai problème, c'est avant la retraite qu'il se pose Aussi convient-il de réfléchir à ce que l'on peut faire avec nos collègues des syndicats. L'accent est également mis sur la nécessité du travail commun entre le Comité des Femmes de la CES et le Comité des Femmes de la FERPA. Enfin plusieurs interventions interrogent pour connaître les objectifs pour les 2 ans à venir ? Pour savoir comment aller de l'avant, tout en soulignant qu'il n'y pas, comme seul problème que celui de l'écart salarial.

Dans sa **réponse**, **Mireille** indique qu'effectivement, elle aurait dû créer un bureau et qu'elle est fautive. Mais elle s'engage à ce que d'ici la fin du mois, il y ait un appel de candidature pour le bureau. Toutefois, si elle envoie un courrier, il risque de se poser un problème de traduction. Elle est d'accord pour aborder tous les sujets qui ont été évoqués et elle partage aussi l'importance de l'épanouissement des femmes quel que soit l'âge ainsi que la place de la femme retraitée dans la société. Le point d'achoppement reste quand même le lien travail-retraite et notamment la prise en compte des périodes qui ne le sont pas actuellement ou qui le sont mal. Pour ce qui est des rapports avec la CES, la question n'est pas si simple. Quand le Comité des Femmes de la CES se réunit, elle a droit à une minute de temps de parole. : les femmes retraitées ne rentrent pas dans le créneau des discussions de la CES. Vouloir être active est un choix personnel, complète-t-elle. En conclusion, Mireille s'engage à mettre en place le bureau et de réfléchir au rapport avec la CES et dans le Comité des Femmes de la CES. Et ensemble, ajoute-t-elle sera définie la deuxième partie du mandat.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UNIA, CFDT, FNV, SUS, UIL-UILP, SUH, CGT-IN, UCR-FO, ÖGB

Le **Président** redonne ensuite la parole à **Henri** pour présenter **les priorités de la FERPA** à mettre en œuvre dans le Manifeste.

En introduction à ce troisième débat sur le Manifeste Henri rappelle brièvement qu'il convient de déterminer quelle(s) priorité(s) retenir, quelle (s) priorité(s) mettre en œuvre, autrement dit par quoi/ par où commencer ?

Il insiste pour dire qu'il faut être réaliste car on ne va pas tout faire en même temps : nous n'en avons pas les moyens, notamment humains... Il rappelle que pour préparer ce débat, les membres du Comité de Direction en ont discuté. Il leur est apparu que la question des pensions, et tout ce qui tourne autour des pensions (leur montant, le minimum vieillesse, leur niveau, etc...) semblait être la priorité à retenir tout d'abord, même si nous ne sommes pas encore sortis de la pandémie et que les questions de santé restent aussi essentielles.

Toutefois, c'est bien la question des pensions qui conditionne tout le reste, à savoir l'accès :
- à la santé

- au logement
- aux besoins essentiels et notamment à l'énergie

A la suite de cette petite intervention, le **Président** ouvre le **débat**.

Chacune et chacun reconnaissent qu'il est toujours difficile de faire des choix, mais, est-il souligné, il faut pouvoir se concentrer sur un sujet et y mettre toutes ses forces. L'ensemble des interventions converge pour dire que le thème des pensions est déterminant et qu'il est donc prioritaire. Ce doit être le fil rouge de notre action revendicative. Avoir des pensions dignes, c'est pouvoir mener, au moment de la retraite, une vie digne. Mais aussi, a-t-il été souligné, qu'avoir de bonnes pensions ça permet aussi de faire vivre l'économie. De plus cette revendication s'inscrit dans le droit fil de la campagne européenne de la CES sur le salaire minimum. Il est important de connaître et de pouvoir peser sur l'orientation/l'inflexion que la Commission veut donner à cette question des pensions et à leur devenir : un revenu de survie ? Il est toutefois précisé qu'avoir des priorités, ne veut pas dire que l'on délaisse, pour autant, les autres sujets. Il faut profiter des Journées européennes ou internationales pour mettre le focus sur les autres revendications essentielles de la FERPA.

A la suite de ce débat, le **Secrétaire Général** intervient pour préciser que bien évidemment les systèmes sanitaires font aussi partie de nos priorités, que la pension minimale est importante pour combattre la pauvreté chez les personnes âgées et qu'il faut tenir compte des systèmes nationaux.

Le **Président** passe ensuite au **vote**, pour que les pensions soient notre première priorité. Le vote est acquis à l'**unanimité**.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FGTB, UIL-UILP, la Présidente du Comité des Femmes, USO, UCR-CFDT, UCR-FO, UNIA, FNP-CISL, FNV, ÖGBL, SPI-CGIL, UCR-CGT

Le **Président** redonne la parole à **Henri** pour le quatrième débat sur le Manifeste, à savoir **quelles actions** entreprendre, mettre en œuvre ?

En effet, quelles actions mener tant aux niveaux européen que national et/ou local pour faire aboutir nos revendications/priorités, interroge Henri, en commençant son intervention. Il rappelle ensuite que, comme précédemment, pour préparer ce débat, les membres du Comité de Direction en ont discuté. Dans les débats précédents, par anticipation, des propositions ont été faites (vidéo, cercle autour du Parlement, etc...). Le débat est délicat, car nous avons beaucoup d'idées et d'ambitions, mais...il faut tenir compte de nos moyens (financiers) et de qui nous sommes (moyens humains...). Toutefois quelques propositions ont été formulées qui peuvent, bien sûr, être maintenant, complétées/enrichies, avec un événement de référence : la Journée Internationale des Personnes Âgées du 1er octobre 2022. D'ici là, D'ici là :

- comme déjà dit par le Secrétaire Général, diffusion à tous les niveaux internes et externes du Manifeste (avec traduction, graphisme soigné, vidéos, etc...)
- rédaction d'un tract à destination des militant.e.s pour exposer et expliciter nos demandes, avec un appel à la mobilisation, le 1er octobre, pour les soutenir.

Le 1er octobre 2022, dans tous les Etats-membres où les organisations de la FERPA sont présentes, sous des formes à définir nationalement, organiser une mobilisation FERPA : partout ce même jour. Au niveau européen, délégation composée des membres du Comité de Direction et du Secrétariat auprès de la Commission et du Parlement pour remettre notre

Manifeste et nos revendications pour des retraites qui permettent aux personnes âgées et retraitées de vivre et de mourir dignement. D'autres suggestions ont également été formulées, en plus de la rédaction de tracts :

- Réalisations d'affiches

- Trouver le moyen de contacter, sensibiliser les média par des conférences de presse, locales, nationales à l'occasion de cette journée.

Il convient également de réfléchir à la manière de « mettre dans le coup », les syndicats d'actifs ? Les jeunes ? Sans pour autant masquer notre visibilité

Etc...

Il nous faut choisir/trancher lors de cette AG. Les modalités pratiques de ce que nous aurons décidé seront discutées au Comité Exécutif des 1er et 2 décembre prochains.

Le **Président** ouvre ensuite le **débat**.

Nombreuses sont les interventions qui soutiennent largement ce qui a été évoqué par Henri. Seules, des précisions sont apportées. Ainsi, par exemple, un fort accent est mis, tout d'abord, sur la diffusion et la promotion du Manifeste. C'est la première et la plus urgente action à entreprendre. Il faut le traduire au niveau national et le diffuser à tous les syndicats et aux confédérations, même à celles qui n'ont pas d'organisations spécifiques de retraité.e.s.. Il faut préparer des initiatives nationales, régionales ou locales. Déjà des manifestations sont signalées dans certains pays, où sera diffusé le Manifeste. Dans les actions évoquées, il y a aussi l'interpellation des ministres au niveau de chaque pays. Il faut aussi définir des cibles au niveau national au différents niveaux. Pour le 1^{er} octobre 2022, il est suggéré de mettre l'accent au niveau européen, mais aussi que les actions au niveau national sont importantes notamment d'ici le 1^{er} octobre 2022. Il est même évoqué qu'avec les économies réalisées pendant la période de la pandémie, l'on devrait avoir le moyen d'organiser une manifestation à Bruxelles, car un effort supplémentaire doit être fait. Il convient toutefois, comme cela a été dit, d'évaluer nos marges économiques réelles et nos moyens « humains ». Il est aussi mentionné de ne pas oublier les plateformes européennes qui existent, comme le « Réseau européen de la santé » ni la journée mondiale de la santé du 7 avril 2022. Concernant les dates proposées, il est fait remarquer que le 1^{er} octobre tombe un samedi et que cette date se situe à quelques jours de la semaine parlementaire à Strasbourg (3-6 octobre) et que celle du 7 avril tombe pendant la session parlementaire. Enfin, l'attention est attirée sur le fait que dans ces « Journées internationales », la FERPA puisse avoir toute sa visibilité. Enfin, concernant le point sur les pensions, il est proposé de se rapprocher d'Eurofound et, au niveau européen, du rapport 2021 sur « L'adéquation des pensions ».

Pour clore le débat, le **Secrétaire Général** intervient pour dire qu'avec le Manifeste nous avons changé notre mode opératoire. Il est important de ne pas attendre et de s'adapter. S'il y a des changements à opérer, pour nous adapter, nous le ferons. S'il existe des économies, le Comité Exécutif décidera de l'argent à dépenser et comment le dépenser. Il reviendra sur les actions à mener et sur le calendrier de leur mise en œuvre.

Le **Président** soumet au vote les propositions d'actions débattues. Le vote est acquis à l'**unanimité**.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UGT-E, SUH, FGTB, SUS, FNV, SPI-CGIL, UNIA, CSC-ACV, USO, UCR-CGT, UCR-FO, UCR-CFDT, CGTP-IN, UNSA, ÖGBL UGT-E

Le **Président** donne ensuite la parole au **Secrétaire Général** pour fixer la date du **prochain Congrès de la FERPA**.

Le Secrétaire Général rappelle les circonstances qui ont amené à anticiper le dernier Congrès de 6 mois, c'est-à-dire les 17 et 18 octobre 2018. Si la FERPA respectait le délai imparti, soit 4 ans, il faudrait tenir le prochain Congrès un an après cette AG. Il propose donc de le reporter aux dates traditionnelles, c'est-à-dire, juste avant le Congrès de la CES, donc en avril 2023.

Il évoque, aussi, le Groupe de travail sur les statuts, des propositions seront faites également au prochain Comité Exécutif.

Enfin, il mentionne la proposition de l'ÖGB de tenir ce Congrès à Vienne, évènement qui marquera également la fin de l'engagement syndical de Werner qui a commencé son militantisme en...1956 !

A la suite de cette courte introduction, le **Président** ouvre le débat.

Il y a unanimité pour reporter la date du Congrès au mois d'avril 2023. Certaines interventions expriment déjà leur accord pour qu'il se tienne à Vienne. D'autres souhaitent toutefois, attendre pour savoir s'il y aura d'autres candidatures pour l'organisation du Congrès. Il y a également accord, pour avoir les propositions concernant le Groupe de travail sur les statuts au prochain Comité Exécutif.

Le **Secrétaire Général** remercie els collègues pour avoir accepté sa proposition de reporter la date du prochain Congrès en avril 2023

Sont intervenues dans le débat, les organisations : ÖGB, UIL-UILP, SPI-CGIL, FNV, PA.SY.DY, UCR-CFDT, FNP-CISL, UCR-FO, FGTB, UCR-CGT, UNSA, UGT-E, USO, CC. OO

Enfin, le **Président** redonne la parole au **Secrétaire Général** pour aborder le dernier point prévu à l'ordre du jour, à savoir **la tenue du prochain Comité Exécutif**.

Celui-ci est prévu les 1^{er} et 2 décembre. Il avait été initialement envisagé de le tenir en présentiel. Mais les informations relatives à la situation sanitaire en Belgique ne sont pas rassurantes. Dans les conditions actuelles de jauge fixées dans ce pays sont d'un accueil maximum de 50 personnes dans l'auditorium, ce qui, concrètement, voudrait dire que l'on exclut une vingtaine de membres. Lesquel.le. s ? Sur quels critères ? Par ailleurs, nous n'avons pas les moyens financiers d'organiser une réunion en mode hybride, comme peut se le permettre la CES, en tenant sa Conférence de Mi-Mandat à Lisbonne dans quelques jours, en sachant également que, techniquement, on n'en est qu'aux balbutiements des réunions tenue en mode hybride. Il y a encore beaucoup de problèmes.

Ces informations étant données, le **Président** ouvre le **débat**. Même si plusieurs interventions font mention de leur fatigue des réunions tenue en mode virtuel, la majorité se déclare en accord avec la proposition du Secrétaire Général. Le Comité Exécutif des 1^{er} et 2 décembre se tiendra donc en mode virtuel.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNP-CISL, UIL-UILP, UCR-CGT, UCR-CFDT.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Secrétaire Général** souhaite juste dire merci aux membres pour leur participation active, pour la sagesse dont elles.ils ont fait preuve dans les décisions à prendre, pour le travail fait et pour la qualité des débats.

De son côté, avant de clore l'Assemblée de Mi-Mandat de la FERPA, le **Président** remercie les interprètes et les collègues de l'Unité Organisation de la CES pour leur aide et leur assistance technique.

Henri